

**CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GRON
JEUDI 21 NOVEMBRE 2013
A 20 H 30**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le **Jeudi 21 novembre 2013 à 20 H 30** **à la Mairie de GRON.**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A GRON, le 14 novembre 2013

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal du 5 novembre 2013

1 – COMMANDE PUBLIQUE

- Construction de la micro crèche

Avenant n° 1 sur le lot n° 4 : charpente, couverture, zinguerie de l'entreprise CHEMOLLE

3 – DOMAINE ET PATRIMOINE

- Révision des loyers au 1^{er} janvier 2014

- * cabinet de kinésithérapie
- * cabinets médicaux
- * salon de coiffure
- * cabinet de sophrologie
- * boucherie charcuterie et logement
- * pharmacie
- * logement 2 bis rue de l'Ecole

- Révision des tarifs communaux au 1^{er} janvier 2014

- * salle polyvalente, salle la Grange, matériel
- * ventes foraines
- * droit de place de taxi
- * cimetière : concessions de terrains, concession de case au columbarium

4 – FONCTION PUBLIQUE

- Annulations de postes

- * 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- * 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe
- * 3 postes d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe

INFORMATIONS DU MAIRE

AFFAIRES DIVERSES

QUESTIONS ORALES

COMMUNE DE GRON
SEANCE DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2013
A 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de GRON s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 14 novembre 2013 sous la présidence de Monsieur Gilles MILLES, Maire.

Sont présents : Gilles MILLES, Maire, Jean-Paul ROUX, Danielle GREGOIRE, Philippe LAGOGUE, Adjoints, Françoise HUYSMAN, Christian DELHOUME, Marie-Pierre PODGORNIAC, Stéphane PERENNES, Eric BIRON, Alain CHAPLY, Dominique PAVAT, Conseillers.

Absents excusés : René VIRATELLE (pouvoir à Philippe LAGOGUE), Olivier LELARGE (pouvoir à Stéphane PERENNES),

Secrétaire de séance : Marie-Pierre PODGORNIAC

1 – COMMANDE PUBLIQUE

Délibération n° 2013/11/01

- Construction de la micro crèche

Avenant n° 1 sur le lot n° 4 : charpente, couverture, zinguerie de l'entreprise CHEMOLLE

Le Maire donne lecture du rapport de présentation ayant pour objet la réalisation de travaux supplémentaires sur le lot n° 4 : charpente couverture zinguerie par l'entreprise CHEMOLLE.

La construction a été remontée de 16 cm par rapport au niveau initial (qui correspondait au niveau du rez de chaussée de la maison de l'enfance). Cette modification de niveau a été adoptée pour sécuriser les éventuelles montées en charge du ru passant sous la construction et ainsi prévenir les débordements d'eau.

Le fait de remonter le niveau du sol intérieur de la construction a engendré la modification altimétrique de la couverture. Cette modification de couverture a généré des interférences entre la toiture existante et la nouvelle toiture qui nécessitent des ouvrages supplémentaires afin d'assurer l'étanchéité entre les deux toitures.

Le montant des travaux supplémentaires est de 3 698.30 € H.T. ce qui porte le montant du lot n°4 – charpente, couverture, zinguerie de 69 650.00 € H.T. à 73 348.30 € H.T.

Le Conseil Municipal accepte et autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise CHEMOLLE pour un montant de 3 698.30 € H.T.

2 – DOMAINE ET PATRIMOINE

- Révision des loyers au 1^{er} janvier 2014

Délibération n° 2013/11/02 Location du cabinet de kinésithérapie

Délibération n° 2013/11/03 Location des cabinets médicaux

Délibération n° 2013/11/04 Location du salon de coiffure

Délibération n° 2013/11/05 Location du cabinet de sophrologie

Délibération n° 2013/11/06 Location de la boucherie et de l'habitation

Délibération n° 2013/11/07 Location de la pharmacie

Les loyers de la boulangerie, pharmacie, boucherie, cabinet de sophrologie, salon de coiffure, cabinets médicaux (médecins, infirmières, kinésithérapeute) sont révisés en fonction de l'Indice du Coût de la Construction (indice INSEE).

Délibération n° 2013/11/08 Location du logement 2 bis rue de l'Ecole

Le loyer du logement 2 bis rue de l'Ecole est révisé en fonction de l'Indice de Référence des Loyers (I.R.L) publié par l'INSEE.

- Révision des tarifs communaux au 1^{er} janvier 2014

Délibération n° 2013/11/09

Location de la salle polyvalente – la grange - matériel

Salle polyvalente:

Tarifs habitants de Gron

* Journée :	134 €
* Week-end :	221 €
* Réunion dans la journée	75 €
:	
* Location de la vaisselle :	60 €
* Caution :	300 €

Tarifs extérieurs de Gron

* Journée :	326 €
* Week-end :	543 €
* Réunion dans la journée	75 €
:	
* Location de la vaisselle :	60 €
* Caution :	300 €

La gratuité est accordée pour les Associations Sportives et Culturelles de la Commune de GRON (2 fois par an maximum).

Salle d'évolution « La Grange » :

Tarifs habitants de Gron

* Journée :	70 €
* Caution :	300 €

Tarifs extérieurs de Gron

* Journée :	140 €
* Week-end :	300 €

Matériel

* Podium installé :	6.51 € le m ²
* Barnum :	55 €

Délibération n° 2013/11/10

Ventes foraines

Le Maire propose au Conseil Municipal de relever le forfait correspondant au droit de place pour les ventes foraines avec ou sans déballage sur le territoire de la Commune de GRON à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil Municipal fixe un forfait de 64 € par vente et par journée.

Délibération n° 2013/11/11

Droit de place du taxi

Le Conseil Municipal fixe le montant annuel du droit de stationnement du taxi à compter du 1^{er} janvier 2014 à **79.30€**.

Délibération n° 2013/11/12

Cimetière communal

Le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2014.

Concessions de terrains pour cercueils

- * trentenaires : 110 €
- * cinquantenaires : 163 €

Concessions de terrains pour urnes

- * trentenaires : 55 €
- * cinquantenaires : 81 €

Concessions de case au columbarium

La concession d'une case accueillant d'une à trois urnes cinéraires est délivrée aux conditions suivantes :

- * durée : 10 ans 303 €
- * durée : 15 ans 455 €
- * durée : 30 ans 909 €

4 – FONCTION PUBLIQUE

Délibération n° 2013/11/13

Annulation de postes

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'annuler des postes, sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire qui sera sollicité.

Il s'agit de 3 postes d'Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe qui ont été créés par délibération en date du 23 février 2007.

Un de ces postes est annulé suite à un avancement sur le grade d'Animateur, un second sur le grade d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe et le dernier suite à la démission d'un agent de la Fonction Publique Territoriale.

Un poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 1^{ère} classe créé par délibération en date du 26 février 2009 est supprimé à la suite d'un avancement sur le grade d'Educatrice de Jeunes Enfants.

Un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, créé par délibération en date du 6 décembre 2007, est également supprimé à la suite d'un avancement de grade d'Adjoint Principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal accepte d'annuler ces trois postes.

INFORMATIONS DU MAIRE

Le Maire fait le point sur les travaux en cours dans la Commune :

- une rampe handicapée est aménagée au Groupe Scolaire rue de l'Ecole ;
- un petit pont est renové devant les vestiaires du complexe Albert Guillet ;
- l'enfouissement des fils de téléphone et d'électricité a commencé rue du Vallon ;
- les anciens poulaillers du Chemin de l'Evangile sont démontés.

Le Maire expose au Conseil que la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours risque de ne plus être à la charge de la Communauté de Communes du Sénonais mais devrait être supportée par les Communes dès 2014. Compte tenu du montant de cette participation, il convient d'étudier les modalités financières de ce transfert.

Le Maire explique que la Commune de Rosoy va contester au Tribunal Administratif le décret préfectoral concernant la gouvernance de la Communauté de Communes du Sénonais à partir des prochaines élections municipales. Ce décret donne 24 représentants sur 48 à la ville de Sens et 1 représentant pour toutes les autres communes à l'exception de Paron (5 représentants) et Saint Clément (3 représentants). Gron passerait donc de 3 à 1 représentant. Les élus décident de soutenir la démarche de Rosoy.

Dany GREGOIRE distribue le compte rendu du Conseil Municipal d'Enfant (CME). Bilan positif, mais les élus du CME déplorent qu'il n'y ait pas eu une grande action pendant la durée du mandat qui s'achève.

QUESTIONS ORALES

Stéphane PERENNES demande que soit taillée la haie située près de la Maison de l'Enfance. En effet, elle gêne la construction de la micro crèche.

La séance est levée à 22 heures.